

Cirque Royal : Brussels expo gagne

Le Conseil d'État a décidé de ne pas suspendre la décision de la Ville de Bruxelles du 21 novembre dernier d'attribuer la concession du Cirque Royal à Brussels Expo, a annoncé Brussels Expo. Cette décision est intervenue au lendemain d'une ordonnance, à l'effet similaire, prise par le tribunal de Première instance.

« Tant la décision d'attribution que l'exécution de la convention de concession pour le Cirque Royal sont maintenus. C'est un double signal positif (procédures administrative et judiciaire) qui nous permet de préparer sereinement la prochaine saison du Cirque Royal, au profit du public. Nombreux sont les artistes qui attendent notre confirmation pour valider leur spectacle dans cette salle emblématique », a commenté le directeur de Brussels Expo Denis Delforge, dans un communiqué.

La convention de concession de services pour la gestion de la salle

de spectacles Le Cirque Royal a été attribuée à Brussels Expo par le conseil communal de la Ville de Bruxelles le 21 novembre dernier, à la suite d'une procédure de mise en concurrence. Cette convention prendra effet au 1^{er} juillet prochain.

Brussels Expo était en compétition, dans l'appel à projet, avec l'actuel gestionnaire, à savoir le Botanique qui avait contesté l'attribution de la concession devant le tribunal et au Conseil d'État.

La décision soutenue par la majorité socialiste libérale de la Ville avait été vivement contestée par l'ensemble des formations de l'opposition (cdH, Ecolo, DéFI, N-VA), celle-ci jugeant, malsain, voire contre-nature qu'un pouvoir public veuille s'improviser lui-même acteur artistique au détriment de ceux qui ont fait leurs preuves, tels que le Botanique. ●